

# « Et si les arbres nourrissaient les habitants des communes ? »

Les villages abritent de nombreux arbres fruitiers, soit au sein de vergers, soit en tant qu'arbre isolé. En créant des **espaces nourriciers**, la commune crée des espaces verts prenant en compte la **biodiversité** et renforçant les **corridors écologiques** de la collectivité. La conception de la gestion de ces espaces, le respect de la faune du sol, le choix des espèces plantées, participent à la sauvegarde des espèces sauvages et domestiques. Les sites « nourriciers » de la commune contribuent également à créer du **lien social** entre les habitants et peuvent améliorer le paysage avec ses couleurs au moment de la floraison et de la mise en fruits. Toutefois, certains espaces sont peu ou pas utilisés par les habitants et l'objectif nourricier lors des plantations est parfois absent des réflexions.

Pour faciliter la présence des arbres nourriciers au sein des communes, **3 éléments clés** doivent être considérés : les **compétences** (car le soin des arbres requiert des compétences spécifiques que les jardiniers locaux n'ont pas toujours) ; le **soutien des habitants** (pour une participation du plus grand nombre) et du **temps** (puisque les arbres ont leur temporalité propre).

Cet atelier a été l'occasion d'aborder ces enjeux plus en détails et de partager des bonnes pratiques et des retours d'expériences.

Cette rencontre est la 4<sup>ème</sup> du cycle de rencontres sur la gestion du patrimoine arboré des communes, mis en place par le Réseau des collectivités et soutenu par la démarche « Aux arbres citoyens ! ».



Soutenu par



# ARBRES NOURRICIERS, DE QUOI PARLE-T-ON ?



## Une définition à partager

Il n'existe pas de définition stricte de la notion des arbres nourriciers. Celle-ci s'appuie sur plusieurs termes. Les participant.e.s de cet atelier ont partagé plusieurs notions :



## Les arbres offrent de multiples bénéfices

Les arbres sont de véritables atouts face au changement climatique. En effet, ceux-ci contribuent au paysage. Ils permettent une production locale. La présence de l'arbre en ville participe à la bonne santé des habitants en réduisant le stress et l'anxiété, en absorbant la pollution atmosphérique. Les arbres contribuent également à lutter contre le changement climatique par la séquestration du carbone, la création d'îlots de fraîcheur. Ceux-ci sont également un espace de protection de la biodiversité et accueillent de nombreuses espèces. Enfin les arbres sont aussi un outil de sensibilisation et d'éducation et contribuent au lien social.

## Pourquoi relocaliser notre alimentation ?

La relocation de l'alimentation permet de répondre à différents enjeux :

- Lutter contre l'épuisement des ressources naturelles
- réduire la précarité alimentaire
- créer des emplois agricoles
- réduire notre vulnérabilité face au réchauffement climatique
- réduire le gaspillage alimentaire
- améliorer notre santé.



## Les projets alimentaire territoriaux (PAT)

L'objectif des PAT est de relocaliser l'alimentation. Cette démarche contribue à reconnecter les différents maillons de la production alimentaire sur un territoire.

Dans ce contexte, la question des arbres nourriciers a son rôle à jouer. En effet, aujourd'hui certains foyers ont des difficultés pour accéder à une alimentation saine. Les collectivités ont donc un rôle à jouer pour éduquer, sensibiliser les consommateurs et pour contribuer à nourrir les habitants. Ainsi, la création d'espaces nourriciers sur une commune contribue à la relocalisation de l'alimentation.

# CONSEILS POUR BIEN RÉUSSIR SON PROJET

## Bien réussir ses plantations



### Maturité des plants

Lors de la plantation d'arbres, il est important d'anticiper son gabarit. Il s'agit de la taille que fera l'arbre adulte. On parle d'arbre basse tige (tronc moins de 1m), moyenne tige et haute tige (tronc + de 2m).

Les arbres plantés par les collectivités ont souvent quelques années car ils sont plus matures, préformés. Or plus, les arbres sont jeunes, plus ceux-ci sont dynamiques et font preuve d'une bonne reprise lors de leur plantation. Ainsi, entre un arbre d'un an et un arbre de 3 ans, quelques années après, ces arbres donnent des fruits et auront la même taille. Mais l'arbre le plus âgé aura coûté plus cher et sera moins résistant.

Par ailleurs, pour les arbres fruitiers, il est préférable de choisir des racines nues à des plants en pot, pour favoriser son bon enracinement. Les variétés locales et/ou anciennes sont également à privilégier.

### Porte-greffe et variété ?

Le porte-greffe est la partie basse de l'arbre. Celui-ci permet de définir le gabarit de l'arbre à taille adulte et son adaptabilité au sol.

La variété est greffée au porte-greffe. Celle-ci définit le type de fruit qui va être mangé.

### Scion ou baliveau ?

Un scion est un arbre d'un an. Un baliveau, est quant à lui, un arbre qui a au moins 2 an. Scion ou baliveau : après quelques années de pousse, il n'y a plus de différence

Les questions à se poser ?

Lors de la plantation d'arbres, il est important de se poser plusieurs questions :

- La taille future de l'arbre,
- A quel point, la commune souhaite que l'arbre soit préformé à sa plantation ?
- Le type de sol, la profondeur,
- Le souhait de plants locaux.

### L'entretien

Les arbres fruitiers ont besoin d'être taillés pour une bonne production. Il est possible de « récupérer » la taille de vergers qui n'ont pas été entretenus depuis plusieurs années.

Il est également important de veiller à l'espacement entre les arbres et les allées.

Un paillage au pied des arbres (1m autour du pied) est également une bonne astuce pour assurer son bon développement.

## Faire vivre son projet avec les habitants : avant, pendant et après

La participation citoyenne s'appuie sur le principe que **les citoyen.ne.s prennent part** à la démarche. Celle-ci peut être **ascendante** : les habitant.e.s mettent en place ou sollicitent l'organisation de moments d'échanges autour d'un projet, ou bien descendante : sollicitation plus globale dans le cadre d'instances de quartier ou à l'initiative d'une collectivité.

Différents niveaux de participation sont possibles : **l'information** pour connaître les projets (via l'affichage, articles, bulletins municipaux), **la consultation** (réunion publique, enquête, porte-à-porte, boitage...) pour recueillir l'avis des habitants, **la concertation** pour échanger des idées en vue de s'entendre sur une position commune, **la co-gestion** pour une participation directe à la prise de décisions de l'ensemble des acteurs.

### Pourquoi engagé une démarche de participation citoyenne ?

Les démarches participatives présentent différents intérêts pour la collectivité :

- Garantir l'adhésion du plus grand nombre, l'ancrage dans la réalité, l'efficacité,
- Légitimer l'arbitrage politique,
- Améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité,
- L'habitant devient un citoyen acteur, responsable et valorisé.

Quelques **clés de réussite** d'une démarche participative :

- Prendre le temps,
- Se donner les moyens et éventuellement solliciter de l'animation,
- Partir des préoccupations concrètes des habitants : importance de la relation humaine,
- S'entendre sur le sens « à quoi ça sert ? » « qui participe ? »,
- Définir les modalités de fonctionnement,
- Favoriser l'écoute ... et prendre en compte,
- Créer une confiance réciproque,



## DES EXEMPLES EN MAYENNE

### Un verger à un Saint Denis d'Anjou



Commune 3 fleurs, la commune s'engage à mener des actions pour améliorer le cadre de vie de ses habitants. Parmi les actions menées, l'équipe municipale a fait le choix de **créer un verger dans un lieu convivial**. L'emplacement choisi offre plusieurs opportunités : un terrain non encore aménagé en bordure de rivière, au départ de plusieurs randonnées, sur le chemin vers l'espace sportif. Pour cela, la commune a repris le dispositif « un arbre, une naissance » pour planter les 1ers arbres. Sont donc conviés à la plantation, les familles des enfants nés dans l'année et les nouveaux habitants. La plantation est également une occasion pour créer du lien entre les habitants. Après 2 vagues de plantations, le site compte une trentaine d'arbres fruitiers, visités régulièrement par les familles.

L'entretien, en gestion différenciée, est assuré par l'équipe d'agents de la commune. L'école maternelle profite désormais de ce lieu pour faire école dehors.

### Des acteurs ressources en Mayenne

#### La Pépinière d'Envie

Basée dans le Sud Mayenne, La Pépinière d'Envie est une pépinière d'arbres fruitiers bio en pleine terre et visites pédagogiques à la ferme. Celle-ci peut vous accompagner pour vos projets de vergers communaux et fournir des plants locaux.

Contact : Lucie Pouteau, 07 81 73 90 80, [lapepinieredenvies@ecomail.fr](mailto:lapepinieredenvies@ecomail.fr)



#### CPIE Mayenne Bas Maine

Créé en 2008, le CPIE Mayenne Bas Maine travaille sur différents champs thématiques : biodiversité, eau, jardin et espaces verts, transition écologique, etc. L'association propose la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement et au développement durable et l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs...

Contact : Contact : Delphine Ouvrard, 02 43 03 79 62, [contact@cpie-mayenne.org](mailto:contact@cpie-mayenne.org)



## EN SAVOIR PLUS

**Les acteurs ressources :**  
Les GAL, les intercommunalités, le Département, mais aussi :



Association Synergies

Tél : 02 43 49 10 02

Mail : [maude.laurent@synergies53.fr](mailto:maude.laurent@synergies53.fr)

*Fiche réalisée en mars 2024 par l'Association Synergies de l'action « Mise en réseau des collectivités mayennaises engagées pour un développement durable »*

Action financée par :

